

Ruo Patentes y Marcas

C/Padre Recaredo de los Ríos 30, entlo.

03005 Alicante (España)

info@ruopatentesymarcas.com

www.ruopatentesymarcas.com

Actualisé 01/03/2017

MARQUES EN COLOMBIE

DOCUMENTS REQUIS

- Les données complètes du demandeur (nom et adresse).
- Liste des produits ou des services pour lesquels l'enregistrement de la marque est demandé.
- Une copie de la marque.
- Un pouvoir signé (aucune type de légalisation n'est exigé).

PROCÉDURE

Après le dépôt de la demande de marque, elle fait l'objet d'un examen formel.

Après avoir réussi l'examen formel, la demande est publiée dans la Gazette officielle. La publication de la demande ouvre un délai d'opposition de 30 jours ouvrables.

Lorsqu'une opposition est formée, l'Office National de Marques accorde un délai de 30 jours ouvrables pour répondre à l'opposition(s).

Après ce terme, ou si aucune opposition n'est déposée, l'Office examine la demande pour constater sa capacité à être enregistré, après il prend une décision. Si elle n'est pas favorable, le demandeur peut contester la décision dans un délai de 10 jours ouvrables.

L'échelle de temps moyen entre le dépôt de la demande et l'enregistrement de la marque est d'environ huit mois - un an.

OBSERVATIONS

- La marque est valable pour une période de 10 ans à compter de la date d'enregistrement.
- L'enregistrement peut être renouvelé indéfiniment dans les six mois précédant la date d'expiration. Si après le terme indiqué par l'Office, la marque n'est pas renouvelée, le demandeur dispose d'une période de grâce de six mois pour demander le renouvellement.

Veillez noter que le contenu de ce site vise uniquement à fournir de l'information générale et ne constitue pas un avis juridique. Nous n'acceptons aucune responsabilité pour des décisions ou des mesures prises sur la base des informations figurant sur ce site sans consultation directe.